

Comité syndical du 09 avril 2021

DELIBERATION N°21-026

Objet : Soutien financier au Festival Baroque de Pontoise pour la captation numérique des représentations en faveur de la diffusion en live au plus grand nombre.

Le neuf avril deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	Sont présents :	
09 AVR. 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Sont excusés et supplés :	
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
Date d'affichage :	Sont en visioconférence :	
16 AVR. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Acte rendu exécutoire :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
16 AVR. 2021	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
Publication ou notification :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Matthieu LAURENT
16 AVR. 2021	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Nicolas BARBELANE
	Sont absents :	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 19-014 du 08 avril 2019,

Vu le rapport n° 21-026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement avec le Festival Baroque de Pontoise ;

APPROUVE une subvention exceptionnelle complémentaire de 15 000 € au Festival Baroque de Pontoise pour le financement des captations numériques supplémentaires ;

PRECISE que le plafond du montant total de la subvention sera ainsi porté dans le cadre de cet avenant n° 1 à 98 000 € pour l'ensemble du projet et que le montant maximum à percevoir en 2021 par le Festival Baroque de Pontoise sera de 38 000 €, dont 23 000 € au titre du solde initial approuvé en 2019 ;

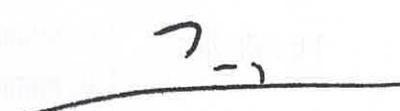
PRECISE que le reliquat à charge du Festival Baroque de Pontoise ne pourra être inférieur à 20% après versement de la subvention de Val d'Oise Numérique ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique